

Le traitement permet la centralisation et la diffusion d'informations relatives aux entreprises et à leurs dirigeants

Personnes concernées

Dirigeants d'entreprises et entrepreneurs individuels

Catégories de données à caractère personnel	Durée de conservation
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Identité du dirigeant ou de l'entrepreneur individuel 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Au maximum 3 ans après la cessation de fonction
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Vie professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Fonctions exercées • Indicateur <ul style="list-style-type: none"> - pour un indicateur <u>neutre</u> - pour un indicateur <u>non neutre</u>, 	<ul style="list-style-type: none"> • Au maximum 3 ans après la cessation de fonction - tant qu'il est pertinent et au maximum 3 ans après la cessation de fonction - 2 ans après l'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire ou - 3 ans à compter du dernier jugement de liquidation judiciaire
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Jugements en matière commerciale <ul style="list-style-type: none"> • redressement judiciaire • d'adoption d'un plan de sauvegarde ou de redressement • de faillite personnelle ou d'interdiction de gérer • de liquidation judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ans • la durée du plan • la durée de la mesure • 4 ans
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Situation économique et financière de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> • crédits • incidents de paiement • informations comptables 	<ul style="list-style-type: none"> • 13 mois • 3 ans • 7 ans

Destinataires des données traitées (en fonction de leurs attributions respectives)

- ♦ Service(s) chargé(s) de la mise en œuvre et du droit d'accès
 - ♦ Services de la Banque de France en charge de la politique monétaire, du contrôle prudentiel, de la surveillance de la filière fiduciaire ou du suivi de l'économie des territoires et des bassins d'emploi
 - ♦ Services de contrôle interne
 - ♦ Établissements de crédit et assimilés
- ♦ Organismes publics chargés d'examiner les demandes d'aide publique ou de traiter des difficultés des entreprises
 - ♦ Sociétés d'assurance-crédit et d'assurance-caution (modification du 16 juin 2011)

Service(s) chargé(s) de la mise en œuvre		Service(s) chargé(s) du droit d'accès et de rectification	
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Direction des entreprises ♦ Implantations du réseau de la Banque de France ♦ Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) 		<ul style="list-style-type: none"> ♦ Ensemble des <u>implantations du réseau</u> de la Banque de France ouvertes au public ♦ <u>Agences</u> de l'IEDOM 	
Banque de France 1, rue de la Vrillière 75049 PARIS CEDEX 01 01 42 92 42 92 SIREN 572104891	Date de la déclaration	Référence du traitement	Transferts des données hors de l'Union européenne
	26 février 1981 <i>Modifiée le</i> 17 octobre 2009 D 2009-498 <i>Modifiée le</i> 16 juin 2011 D 2011-176	8 032	NON

Lien(s) utile(s) : [informations FIBEN](#) ; [Délibération n°2009-498](#)